



L'an deux mil huit, le dix neuf décembre, à 19h15, le Conseil Municipal de la ville d'Eu s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Madame Marie Françoise GAOUYER, Maire, par suite de la convocation faite par Madame le Maire dans le délai voulu par la loi.

Mme le Maire : « Mesdames et Messieurs, Bonsoir. Nous allons ouvrir le Conseil Municipal, la séance du 19 décembre 2008, n'y voyez pas quelque chose d'étonnant dans la nouvelle façon de présenter c'est qu'en fait pour l'archivage des pièces, on m'a demandé de préciser à chaque fois, la date du conseil d'administration en préambule du Conseil Municipal, de façon à ce que les choses soient plus facilement archivées. Donc je vais me permettre d'ouvrir ce conseil municipal et il nous faut en tout premier lieu désigner un secrétaire de séance, je fais la proposition de Monsieur Bastien DIEPPOIS. Personne n'y voit d'objection. Non, on peut considérer que c'est approuvé et bien Monsieur DIEPPOIS, s'il vous plaît, je vais vous demander de faire l'appel. »

Monsieur DIEPPOIS Bastien, désigné comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Etaient présents : Mme GAOUYER, Mr LENGLET, Mme COINTREL-CAREL, Mr BARBIER, Mme BRIFFARD, Mr GREBOVAL, Mme ROBILLARD, Mme VAS, Mr LEVESQUE, Adjoint, Mme DUNEUFGERMAIN, Mr SOUCHET, Mme SUEUR, Mr DIEPPOIS, Mme ELIE, Mr GAOUYER, Mr DUJEANCOURT, Melle DELRUE, Mr LEBLANC, Mr GOUET, Mme MAGNIER-AUGER, Mr PARISY, Mme MALLET, Mr LAMORIL, Mme RADE, Mr VITAUX

Représentés : Mr BEAUMES par Mme BRIFFARD, Mme MICHEL par Mr GREBOVAL, Mme DERAMBURE par Mme COINTREL-CAREL, Mr LEBEUF par Mme ROBILLARD,

Absent : ///

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Mme le Maire : « Maintenant, je me dois de vous poser une question : acceptez-vous que nous rajoutions un point supplémentaire en l'occurrence, vous avez trouvé le papier sur les tables, sujet d'importance, puisque la Caisse d'Allocations Familiales se propose de nous aider pour des places de crèche au-delà de ce qui était prévu précédemment. Qui est contre le fait de l'ajout de ce point supplémentaire ? Est-ce que quelqu'un s'abstient ? Non, donc nous pouvons ajouter ce point à l'unanimité qui sera vu après le point 5.

## **1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Mr DIEPPOIS est nommé secrétaire de séance.

## **2) PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 28 NOVEMBRE 2008 - APPROBATION**

Mme le Maire : « Est-ce qu'il y a des questions ? Il vous a été communiqué début décembre les explications sur le point qui semblait énigmatique par rapport à 5000 euros donc les explications de Mr LEVESQUE étaient tout à fait cohérentes et vous en avez l'explication technique. J'espère qu'il n'y a plus de zone d'ombre par rapport à ce point sur les modifications budgétaires. Est-ce que le reste appelle question ou explication, s'il vous plaît ? »

Mr VITAUX : « Mme le Maire, je voudrais en page 20 revenir sur un élément de mon intervention du mois de novembre dernier à savoir que j'intervenais suite au point d'information de Mr LENGLET sur les différentes mesures pour les élèves des écoles maternelles et il y a une erreur de frappe, j'espère, ou un oubli mais je souhaiterais qu'on ne réécrive pas l'histoire à savoir que j'ai été coupé par vos soins lors de mon intervention et donc ceci n'apparaît pas. Je souhaiterais que l'on retranscrive littéralement ce qui a été dit. »

Mme le Maire : « C'était à quel endroit quand vous vous mettez à parler ? « ... Je ne savais pas que ce point d'information allait durer aussi longtemps et je ne pensais pas non plus que la loi allait changer et que cela repasserait à l'Assemblée Nationale et que nous étions entrain de rediscuter les textes de loi qui avaient été définis. »

Mr VITAUX : « C'est à partir de ce moment-là, vous êtes intervenue et vous me coupez ensuite la parole. Donc vous m'interdisez de prendre la parole. »

Mme le Maire : « Donc à ce point-là, je dis : « Mr VITAUX, il n'y a pas d'autres explications que le côté technique appliqué à la ville d'Eu. Donc s'il vous plaît ce n'est pas à vous de remettre dans le droit chemin... ». Je vais demander aussi à ce qu'on ajoute le « nous ». Je continue la lecture et vous me dites à quel endroit. « ... remettre Mr LENGLET dans le droit chemin. Vous le savez, il a un passé d'enseignant et il aime bien communiquer des informations qui ont, à mon avis, beaucoup d'importance puisque c'est une obligation que de faire l'école publique à la ville d'Eu. Nous devons le faire dans des conditions les plus adaptées en fonction des moments. » Et c'est à ce moment-là que je vous coupe la parole.

Mr VITAUX : « C'est à ce moment-là puisqu'à un moment donné, j'interviens encore et vous m'interdisez d'intervenir et je voudrais que l'on vérifie dans la bande que mon intervention n'était pas dans ce propos-là quand je disais : « Je ne savais pas que ce point d'information allait durer aussi longtemps » puisque je disais que : « Je pensais que nous nous trompions d'assemblée, nous étions à l'assemblée nationale ... » Donc je serais désireux que l'on retrouve ce texte intégral dans la prochaine version. Merci.»

Mme le Maire : « Alors à ce moment-là, puisque c'est enregistré sur la bande, passer la deuxième intervention du maire suivant la parole de Mr VITAUX, explication sur la coupure de parole. »

Mr VITAUX : « Et qui plus est, vous me redonnez la parole concernant l'ancien DGS et là vous ne le stipulez pas non plus. Je souhaiterais également que ce soit inscrit. »

Mme le Maire : « J'ai écouté les bandes à certain endroit et il faut vraiment, quand vous avez la parole, d'abord que moi je vous la donne, quand vous commencez à parler le rouge s'allume, ne commencez, s'il vous plaît, à parler les uns et les autres que quand le rouge s'allume, parce que c'est plus moderne mais probablement que le champ d'intervention du micro est assez court. Par exemple, nous avons eu le plus grand mal à retranscrire la prise de parole de Mr GOUET quand il a posé sa question, c'est à peine audible. Il faut vraiment se rapprocher du micro ou on le met plus fort et vous aurez plus d'écho de l'amplification qui a lieu. On est encore entrain de tâtonner et les techniciens, puisqu'ils ont été deux sur ce travail-là, ont eu énormément de mal sur ce conseil municipal ».

Mr VITAUX : « Pour autant, je tiens à ce que mon micro ait bien la lanterne rouge allumée aux prochaines discussions et je tiens à ce que ces propos soient retranscrits. Merci. »

Mme le Maire : « Est-ce qu'il y a d'autres demandes ? Non. Sauf la remarque de Mr VITAUX, on va refaire ce travail de recherche. Est-ce que vous êtes d'accord pour approuver ce compte rendu ? »

Mr VITAUX : « En l'état actuel, je n'approuve pas le compte rendu. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte rendu du 28 novembre 2008 par 28 voix POUR et 1 CONTRE.

### **3) COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERREGIONALE DE GROS-JACQUES – MODIFICATION DES STATUTS**

Considérant le besoin existant d'uniformiser les services à la population sur le territoire de la Communauté de Communes notamment au niveau du fonctionnement des centres aérés, la communauté de communes poursuit sa réflexion pour élargir son domaine de compétences,

Considérant que pendant un délai transitoire, cette nouvelle compétence sera financée par le versement à la Communauté de Communes de fonds de concours des communes bénéficiaires des prestations,

Considérant la délibération du Conseil Communautaire du 18 novembre 2008, certifiée exécutoire le 24 novembre 2008 par la Sous-Préfecture de Dieppe, acceptant à l'unanimité l'élargissement de ses compétences au domaine de l'Enfance et Jeunesse,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner un avis à l'élargissement de la compétence exercée par la Communauté de Communes au domaine de l'Enfance et de la Jeunesse,
- en cas d'avis favorable, d'autoriser la modification de l'article 5 des statuts « compétences de la Communauté » et son paragraphe f qui sera intitulé :

## F : Petite Enfance-Enfance et Jeunesse :

- Etudes-diagnostic et aide à la formation BAFA-BAFD.
- Création d'un relais d'assistantes maternelles.
- Développement et gestion de places d'accueils de loisirs (hors périscolaires) nouvellement créées sur le territoire de la Communauté de Communes.

Mme le Maire : « Il y a des modifications de statuts dont vous avez eues, dans votre document, des explications techniques. On est tout prêt du 31 décembre et à chaque fois qu'il y a des modifications de statuts, celles-ci doivent intervenir avant la date du 31 décembre. En l'occurrence, la communauté de communes a délibéré le 18 novembre 2008 et a approuvé à l'unanimité l'élargissement de ses compétences exercées au niveau de l'enfance et de la jeunesse et a autorisé la modification de ses statuts et notamment l'article 5 sur les compétences de la communauté et son paragraphe F qui pourrait désormais s'intituler « Petite enfance – enfance et jeunesse » en gros titre et en dessous écrit « Etude diagnostique et aide à la formation BAFA et BAFD – création d'un relais d'assistantes maternelles » et un autre chapitre qui serait « Développement et gestion de places d'accueil de loisirs hors le périscolaire nouvellement créés sur le territoire de la communauté de communes ». Comme indiqué lors de la séance, elle nous demande de bien vouloir, à notre tour, dans les conseils municipaux, approuver cette délibération. Je peux vous expliquer qu'au conseil communautaire, il a été développé cette idée de développement et de gestion de places d'accueil de loisirs hors périscolaire nouvellement créés sur le territoire de la communauté de communes. Il s'agit pendant un délai transitoire, cette nouvelle compétence sera financée par le versement à la communauté de communes de fonds de concours des communes bénéficiaires des prestations, c'est-à-dire, en l'état actuel, il semble logique que les petites communes puissent avoir des espaces d'accueil de loisirs pour pouvoir occuper leur jeunesse. Ils ont fait un premier travail suite à des nombreuses réunions et il y a un réel désir pour l'ensemble des communes, dites plus petites, d'aller vers ce type de prestation. On est bien sur une période transitoire qui devrait théoriquement être de 3 ans et au bout des trois ans, une fois qu'ils verront la facilité ou la grande difficulté, on ne sait pas, de ce qui est mis en place peut être, ils arriveront à étendre à l'ensemble et généraliser ce système-là, auquel cas dès ce jour-là, ça supposera que les prestations eudoises, comme celles des autres communes qui ont de la prestation réellement établie vis-à-vis des enfants, soient à la communauté de communes, tout en gardant les structures existantes dans les villes comme Eu et Le Tréport. Vous comprenez à peu près le sens de ce qui est proposé ? Est-ce que ça appelle des questions ou des remarques ? »

Mme MALLET : « Le délai transitoire, vous avez répondu à ma question. Je déplore l'absence de Mr BEAUMES parce que j'aurais voulu lui demander les conséquences sur l'association Centre des Fontaines que je connais un peu, et qui assurait l'organisation de centre de loisirs dans de nombreuses communes qui sont d'ailleurs citées comme Beauchamp et Dargnies entre autres. »

Mme le Maire : « Je peux vous dire que, en l'état actuel, il s'agit encore qu'il puisse y avoir de la prestation faite par la Maison des jeunes dans la mesure où il faut mutualiser tous les moyens existants et offrir à tous les enfants la possibilité d'accéder, s'ils le souhaitent, à ce type de structure. Il ne s'agit pas forcément de recréer de nouveaux produits mais surtout partir sur la mutualisation des moyens. »

Mme MALLET : « C'est normal qu'il y est une iniquité au sein de la Communauté de Communes. »

Mme le Maire : « Ce qui voudra dire aussi que, si ça devait être pour l'ensemble de la communauté de communes, la recette sera versée à la communauté de communes et la dépense faite

par la communauté de communes. C'est un autre sujet, on est pour l'instant sur trois ans d'expérimentation dans, ne voyez pas de côté péjoratif, les plus petites communes. »

Mme MALLET : « Sauf que les professionnels qui encadrent ces centres de loisirs sont employés à l'année au Centre des Fontaines. »

Mme le Maire : « Voilà, vous soulevez l'élément d'importance. Il s'agit de pouvoir pérenniser les emplois de tous ceux qui sont actifs autour de cette capacité à s'occuper des enfants et surtout ce qui est important dans cette période première de 3 ans, c'est qu'elle peut très bien s'arrêter au bout de 3 ans et à ce moment-là c'est le retour en arrière. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve :

- l'élargissement de la compétence exercée par la Communauté de Communes au domaine de l'Enfance et de la Jeunesse,

- la modification de l'article 5 des statuts « compétences de la Communauté » et son paragraphe f qui sera intitulé :

F : Petite Enfance-Enfance et Jeunesse :

- Etudes-diagnostic et aide à la formation BAFA-BAFD.
- Création d'un relais d'assistantes maternelles.
- Développement et gestion de places d'accueils de loisirs (hors périscolaires) nouvellement créées sur le territoire de la Communauté de Communes.

#### **4) CONVENTION « LES EUDOIS QUI GAGNENT » - AVENANT N°1**

Par délibération du 28 novembre 2008, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral Normand Picard, la Chambre des Métiers de Seine-Maritime, le Groupement des Entrepreneurs des Régions de Dieppe Eu et le Tréport (GERDET), le Lycée Michel Anguier-Cayet ainsi que la Ville d'Eu, afin de définir les modalités d'organisation de la manifestation « Les Eudois qui gagnent ».

Le Lycée Michel Anguier-Cayet, revenu sur son accord de principe, a sollicité une modification de l'article 5 de la dite convention afin d'y inclure un montant maximum de la participation financière demandée aux partenaires.

La signature d'un avenant n°1 est donc proposée afin d'indiquer à l'article 5 qu'une participation maximum de 300 € pourra être demandée aux signataires de cette convention, les autres articles restant inchangés.

Mme le Maire : « Nous vous avons présenté à l'autre conseil un texte qui était le rassemblement de tous les textes existants sur les « Eudois qui gagnent » et puis, suite à un conseil d'administration du Lycée, il y a eu une demande d'avenant de la part du Lycée Michel Anguier-Cayet qui souhaiterait que le coût de cette prestation ne dépasse pas 300 euros. Nous sommes contraints de rajouter un avenant. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Donne son accord pour la passation de cet avenant,
- Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer celui-ci.

## **5) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord pour l'attribution des subventions exceptionnelles suivantes :

### **OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS**

Aide à l'acquisition d'un mini bus, dans le cadre du dispositif « 276, ça roule » **4 000 €**

### **ASSOCIATION AVENTURE MOTO SPORT**

Aide à la participation de Frédéric LEPAN au « Dakar 2009 » **1 000 €**

Le Conseil Municipal est également sollicité pour autoriser les transferts de crédit nécessaires au versement de ces subventions, comme suit :

Comptes	Transfert de crédits
6574/58-415 SPO	. DIVERSES MANIFESTATIONS SPORTIVES : - 5 000 €
6574/81-415 SPO	. OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS : 4 000 €
6574/41-415 SPO	. AVENTURE MOTO SPORT : 1 000 €

Mme le Maire : « En tout premier lieu, c'est pour l'Office Municipal des Sports et je vais donc passer la parole à Mme BRIFFARD. »

Mme BRIFFARD : « Il a été proposé de faire l'acquisition d'un minibus supplémentaire pour les sports. Nous avons monté un dossier au niveau du « 276, ça roule » qui est divisé en 3 parts, 1 part pour l'association, 1 part pour le département et la dernière par la Région. On demande votre accord pour que soit versée une subvention de 4000 euros à l'Office Municipal des Sports dans le cadre de cette opération-là. L'autre partie serait sur les fonds propres de l'OMS.

Mr VITAUX : « Qui sera titulaire de la carte grise de ce véhicule ? C'est la ville d'Eu, le Département de Seine Maritime ou l'OMS ? »

Mme le Maire : « c'est l'OMS »

Mr VITAUX : « Je ne comprends pas bien votre montage de faire appel à la Région, au Département. Cette subvention, c'est une subvention que l'on apporte à l'OMS ? »

Mme BRIFFARD : « c'est une partie puisque l'autre, comme je l'ai précisé, c'est sur les fonds propres. Ce serait dommage de ne pas profiter de ce système qui apporte un subventionnement 1/3 la Région et 1/3 le Conseil Général. Je ne vois pas pourquoi on se priverait de ce financement-là ? »

Mme le Maire : « Il faut voir aussi que l'OMS a de l'argent en réserve mais il faut malgré tout un complément car ce type de véhicule est assez onéreux. »

Mr VITAUX : « C'est un véhicule neuf ? »

Mme le Maire : « C'est un véhicule neuf. C'est le « 276, ça roule » et c'est acheté 1/3 Département, 1/3 Région et l'autre 1/3, c'est une association. J'aurais souhaité que ce soit la ville

l'autre tiers parce que ça nous aurait permis de récupérer la TVA mais le texte fait que ça ne peut être qu'une association. Et après ils en sont propriétaires, ils assument l'assurance, le gasoil et autre.

On peut faire aussi en même temps un état des véhicules qui transportent les sportifs. On en a un qui est en bout de course donc ça nous permettrait de faire tenir celui qui est en bout de course et puis avoir celui-là car nous avons pas mal de déplacements compte tenu que nous sommes en haut du Département. »

Mme BRIFFARD : « Nous avons un besoin très important pour les clubs. »

Mr VITAUX : « Je ne discute pas le sujet du véhicule mais simplement comprendre le montage. »

Mme BRIFFARD : « Oui, c'est pour ne pas se priver d'un dispositif très intéressant. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son accord pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Office Municipal des Sports de 4000 euros et autorise le transfert de crédits suivant :

Comptes	Transfert de crédits
6574/58-415 SPO	. DIVERSES MANIFESTATIONS SPORTIVES : - 4 000 €
6574/81-415 SPO	. OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS : 4 000 €

Mme le Maire : « nous allons passer au deuxième point qui est pour l'association Aventure Moto Sport, Mme BRIFFARD, s'il vous plaît ? »

Mme BRIFFARD : « Après une demande orale, nous avons obtenu un premier dossier pour cette subvention exceptionnelle qui était versée depuis plusieurs années. Mise à part le logo de la ville sur la moto et le tee-shirt, on ne trouve aucune contrepartie pour la ville d'Eu, c'est-à-dire que l'on aurait souhaité des animations dans les quartiers et les écoles, et pour l'instant nous n'avons aucune visibilité. De plus, une subvention de 2000 euros a été versée l'année dernière pour une manifestation qui n'a pas eu lieu. Là, l'association Aventure Moto nous faisait une demande de subvention de 2000 euros. »

Mr VITAUX : « Vous n'avez pas l'air tellement emballée Mme BRIFFARD quand vous parlez de ce sujet. »

Mme BRIFFARD : « Non, j'évoque le point. Je retrace le passé et ce qu'il en a été de la subvention de l'an dernier. »

Mr VITAUX : « Absolument, mais pour autant, votre ton de voix ne nous montre pas votre façon d'être enjouée dans ce propos. Ce n'est pas parce que dans le passé nous faisons qu'il faut refaire. Comme vous le disiez dans vos propos, le manque de visibilité, le manque de participation, le manque de partenariat actif de cette association pour aller malheureusement montrer à des caméras, à l'étranger, qu'on peut se faire plaisir grâce à un sponsoring facile, pour moi c'est du sponsoring facile, je ne pense pas que nous ayons un impact intéressant pour notre commune. Donc moi je voterai contre. »

Mme le Maire : « Qui souhaite la parole ? »

Mr LENGLET : « Je me suis posé la question et je le dis franchement à titre personnel, mais je crois que beaucoup de mes collègues se sont ralliés à cette opposition. Je voterai contre l'attribution de cette subvention au Club de Moto pour 4 raisons :

- La première, c'est que je ne vois pas en quoi cet exercice pourrait avoir des retombées positives sur la ville d'Eu. J'imagine mal que les spectateurs du Paris Dakar, qui se passera cette année en Argentine, viennent un jour faire leurs emplettes dans la rue piétonne de la ville d'Eu. C'est ma première remarque.

- La seconde, c'est une remarque comparative. J'ai en charge la gestion et l'animation des quartiers et chaque quartier de la ville d'Eu reçoit comme subvention annuelle, la somme de 1400 euros. Il me semble qu'une demande de 2000 euros pour le Paris Dakar, toujours en Argentine, même si elle a été ramenée à une somme moindre, c'est sans conteste une dépense qui est, à mon sens, inutile et qui choquerait probablement une bonne partie de la population.

- La troisième, c'est qu'il m'apparaît choquant qu'au moment où l'on parle d'économie d'énergie où on met en avant le grenelle de l'environnement, nous soutenons dans notre municipalité eudoise un exercice sportif, certes, mais consommateur d'une telle énergie.

- Et puis une question plus large, si j'ai regardé mais de loin le Paris Dakar des années précédentes, j'ai vu aussi comme signe d'un non-respect de l'environnement, les véhicules tombant en panne et laissés là, pour l'environnement ce n'est pas mal, j'ai même vu parfois des populations souffrir par accident certes, mais souffrir quand même de ce passage de cette épreuve et par conséquent à titre personnel auquel se rallieront peut être d'autres, je donne mon explication et je voterai contre l'attribution d'une subvention à cette activité. »

Mme le Maire : « Après les propos de Mr LENGLET, à mon tour je m'exprimerai en disant que, lorsqu'une subvention est versée et que la manifestation n'a pas lieu, en général le candidat ne redemande pas de subvention parce qu'il sait que, vis-à-vis d'une collectivité, ce n'est pas réglementaire. Donc, je vous fais la proposition parce que je suppose qu'il a eu des frais d'engagement, mais n'oublions pas qu'il y a une assurance dans ce type de manifestations qui a dû lui rembourser des sommes engagées et je ferai la proposition qu'il lui soit versé 1000 euros et non pas 2000 euros comme il le réclamait. Je vous sou mets au vote, à moins que quelqu'un veuille reprendre la parole, une proposition de 1000 euros.

Mr PARISY : « Je suis tout à fait d'accord avec vous mais est-ce que nous lui avons demandé une contrepartie, vis-à-vis des jeunes, de faire une présentation à la ville d'Eu ? Je rejoins beaucoup le discours de Mr LENGLET, il est vrai que retrouver des véhicules désossés dans le désert, on le voit même chez nous donc ça me tracasse moins, enfin lorsque l'on brûle des voitures ça m'intéresse aussi de savoir pourquoi les gens l'ont fait, il y a une raison, qu'elles soient dans le désert ou chez nous, j'en suis désolé bien sur aussi. Par contre pour la ville d'Eu et pour nos jeunes, j'avoue que je voterai pour parce que c'est sportif et vous connaissez mon attachement à tout ce qui est sportif. Je comprends l'intonation de Claudine, comme tu disais Frédéric, quand je vois le débat que ça peut mener mais est-ce que l'on va vraiment leur demander quelque chose à Eu parce que je pense aux petits jeunes. Quand j'étais jeune, donc il y a très longtemps, entendre le bruit d'une moto, ce n'était pas désagréable et je pense qu'à la ville d'Eu ça pourrait apporter une animation, lorsqu'il va rentrer bien sur et je lui souhaite. »

Mme le Maire : « Je vais reprendre la parole à mon tour avant de la donner à Mr VITAUX pour vous dire qu'il a fallu insister pour qu'il présente un dossier puisque jusqu'à présent, il n'avait pas besoin d'en présenter. Il en a adressé un et ce n'est pas à nous de lui tirer les vers du nez, car pour tout dossier présenté, on doit expliquer à la ville, l'intérêt qu'elle a à payer. Effectivement est

expliquée l'histoire du logo sur la moto et sur le tee-shirt, c'était déjà payé pour l'année dernière et la moto n'a pas souffert, le tee-shirt n'a pas souffert donc ils sont déjà là. C'est à lui d'expliquer la contrepartie, ce n'est pas à nous de la réclamer. Je l'ai reçu dans mon bureau. »

Mr VITAUX : « Madame, ne pourrait-on pas considérer que la subvention que nous avons versée l'année dernière soit une avance sur subvention pour cette année puisque nous avons versé 2000 euros donc cette année il demande 1000 euros. Il a eu ses 1000 euros cette année qui ont été versés l'année dernière puisqu'il n'a pas fait usage de cette subvention lors de la compétition qui a été annulée.

C'est une proposition, maintenant ça veut dire que l'on considère cette demande comme nulle et non avenue. »

Mme le Maire : « Alors à ce moment-là, il faut aller en plusieurs temps au vote, si plus personne ne veut prendre la parole. Vous allez m'aider à la rédiger. »

Mr SOUCHET : « J'aimerais signaler aussi qu'au niveau des finances publiques, on n'a aucun retour de cet argent-là, comme vous dites, au niveau des citoyens et de la population eudoise. En plus, vous avez quelqu'un qui ne tient pas ses engagements. Autant répartir cette somme d'argent pour les associations de quartier. Que l'argent public reste au public de Eu. »

Mme le Maire : « Je ne vous rejoins pas quand vous dites qu'il ne tient pas ses engagements parce qu'il ne lui était rien demandé avant car il n'y avait pas de dossier, donc pas d'écrit de contrepartie. Aujourd'hui il présente un dossier en demandant 2000 euros, c'est à nous de lui faire remarquer qu'il n'y a pas de contrepartie pour ce qui va avoir lieu maintenant. On ne peut pas le taxer d'avant puisque nous n'étions pas là pour signer les contrats. Maintenant, pour l'avenir, comment peut-on essayer de régler le problème ce soir ? Moi, je fais une proposition qui consisterait à ce que l'on évoque le fait : doit-on annuler cette demande au motif qu'il l'a déjà eu l'année dernière ? A chacun de voter, s'abstenir, pour ou contre en fonction du résultat, on refait un deuxième vote qui consisterait, en supposant que la réponse ne soit pas d'annuler cette année, de voter pour la deuxième proposition que je fais de 1000 euros. »

Mr VITAUX : « J'avais juste un dernier argument pour voter non. Dans cette période de crise que nous allons traverser, est-il intéressant de veiller à subventionner plutôt les associations eudoises que les associations de communes de la Somme ? »

Mme le Maire : « Excusez-moi je n'ai pas compris »

Mr VITAUX : « Cette association qui est derrière ce Monsieur, elle est basée en Picardie, le siège n'est pas à Eu. Est-il préférable de soutenir des associations sportives culturelles eudoises que devoir chercher à l'étranger ? »

Mme le Maire : « Alors là-dessus, je suis un peu gênée de vous répondre. Je suppose qu'à la place d'étranger, vous voulez dire dans un autre département. En imaginant que vous parliez du département de la Somme, je vous dirais quand même pour agir en son sens, c'est que l'année dernière quand il a été interviewé pendant le reportage télévisé, il n'y avait que des photos de la ville d'Eu. »

Mr PARISY : « Je demande à ce qu'on ne rattache pas son siège social à Eu. Cela nous donnerait d'autres obligations. Laissons-le avec son siège social dans la Somme qui est un département de la France. »

Mme le Maire : « Vous êtes d'accord sur le fait que l'on fasse d'abord un premier vote. Est-ce que l'on annule la demande de subvention ? »

Mr LENGLET : « Je voudrais un complément d'information. Si on annule la demande, on ne la refuse pas or moi je veux la refuser. »

Mme le Maire : « Je vous entends tout à fait mais pour autant il faut, compte tenu des débats, séparer ces deux choses-là. Il y a quand même une remarque, il n'est pas réglementaire de réclamer une subvention que l'on a déjà touchée l'année précédente pour une manifestation qui n'a pas eu lieu. C'est d'abord nous, en tant qu'élus, de trancher sur ce problème-là. »

Mr PARISY : « Par contre, je sais qu'au niveau du remboursement des frais engagés, les participants du Dakar n'ont pas été indemnisés à 100 %. Il y a toujours une partie qui reste mais ce n'est pas 1000 euros qui vont le gêner. »

Mme le Maire : « Est-ce que vous retenez ma question ou est-ce que vous voulez tous que l'on annule cette première question et on passe tout de suite au vote de ma proposition de 1000 euros ?

On vote bien ça, on est d'accord »

Mme MALLET : « Mme MALLET dit qu'elle est très loin des sports motos mais je trouve que l'an dernier, de ce que je sais, ça n'a été annulé qu'au dernier moment donc tout ce qui est préparatif et mise en condition de la moto et du sportif, ça a été fait. »

Mme le Maire : « C'est compris dans les frais d'assurance et paraît-il que le Dakar était parfaitement assuré. »

Mme MAGNIER-AUGER : « Il n'a pas justifié Mr LEPAN l'emploi de ces 2000 euros ? »

Mme le Maire : « Dans le dossier, il n'a absolument, à aucun endroit, évoqué la subvention de l'année dernière et je peux faire passer l'extrait du registre des délibérations qui prouve qu'il a bien touché les 2000 euros l'année dernière. »

Mme MAGNIER-AUGER : « Et donc vous ne lui avez pas posé la question ? »

Mme le Maire : « Quand je l'ai reçu, je ne pensais plus que le Paris Dakar n'avait pas eu lieu l'année dernière. C'est marrant j'avais oublié.

Pendant que le papier circule, vous ne doutez pas de ma parole j'imagine, la question que je posais tout à l'heure, elle était claire mais maintenant elle l'est moins dans ma tête, est-ce que vous voulez que l'on annule la demande de subvention ? Alors si vous votez oui, on annule, ça veut dire que l'on ne passe pas à la deuxième question.

Qui est favorable au fait que l'on annule la subvention ? Qui vote OUI ? 1 seul. Donc nous passons à la deuxième question, qui est favorable, la proposition que je fais compte tenu des 2000 euros versés l'année dernière, de voter une subvention de 1000 euros ? Je ne propose pas 2000 euros puisqu'il n'a pas utilisé 2000 euros l'année dernière, c'est un compromis par rapport à la réglementation donc je propose le chiffre 1000 euros ?

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix POUR, 7 abstentions et 16 voix CONTRE, ne donne pas son accord pour l'attribution de la subvention exceptionnelle à l'Association Aventure Moto Sport.

Mme le Maire : « On arrive au point qui a été rajouté et qui concerne, vous avez, je pense, le document sur table, le contrat enfance-jeunesse, un avenant, un complément à la délibération du 24 octobre dernier pour l'aide financière de la CAF.

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – AVENANT – COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 24 OCTOBRE DERNIER - POUR L'AIDE FINANCIERE DE LA C.A.F A L'EXTENSION DES HORAIRES DE LA HALTE GARDERIE « LES LUTINS »

En sa séance du 24 octobre dernier, le Conseil Municipal a autorisé :

- la prise en charge de 5 places de crèche de l'Association la « Halte Garderie les Lutins » au titre du Contrat Enfance Jeunesse
- la signature d'un avenant avec la Caisse d'Allocations familiales de Dieppe.

Tout récemment, la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe nous informait de la possibilité de participer financièrement à l'extension des horaires, modifiés au 1er octobre dernier, passant à 7 h 30 -18 h sur 5 jours, et sollicite un complément de la délibération du 24 octobre 2008.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la Commune à solliciter l'aide financière de la CAF pour le financement de l'extension des horaires de ladite structure dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Mme le Maire : « Il s'agit d'une aide financière de la CAF à l'extension des horaires de la Halte Garderie les Lutins. En sa séance du 24 octobre, le conseil municipal a autorisé la prise en charge de cinq places de crèche l'association la Halte Garderie les Lutins au titre du contrat enfance et jeunesse. La signature d'un avenant avec la CAF de Dieppe est proposée parce que, tout récemment, la CAF nous a informés de la possibilité de participer financièrement non seulement au fait que l'on ait des lits de crèche mais en même temps que l'on a étendu les horaires. Ces horaires étant été modifiés au 1<sup>er</sup> octobre dernier et ils passent de 7h30 à 18h00 sur 5 jours et il vous est demandé de solliciter un complément à cette délibération du 24 octobre 2008. Est-ce que vous voulez autoriser ce complément ? Vous allez me dire, et c'est or ce qui vous est écrit, pourquoi y a t-il brutalement une somme plus rondelette qui nous est proposée ? Cette somme plus rondelette, c'est tout simplement parce que la CAF a maintenant ses comptes de résultat au titre du compte administratif et elle s'aperçoit qu'elle avait serré les vis un peu fort donc elle nous propose d'utiliser des sommes, ce qui lui permettrait, dès à présent, de gonfler les sommes engagées pour ne pas à renvoyer à la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales) un chiffre plus bas parce que sinon l'année prochaine, ils auront un chiffre plus bas. C'est pour cela que l'on vous met ce document in extremis sur la table. Ceci nous permettrait ainsi de passer à 1090.79 euros pour nos 3 mois de l'année 2008 et d'avoir 5785 euros pour l'année 2009. Je vais demander à Mr LENGLET de vous donner plus d'explications. »

Mr LENGLET : « Non, ce ne sont pas des explications mais des informations sur le fonctionnement des Lutins puisque la question étant abordée ce soir, c'est intéressant de savoir quand même, au bout de deux ou trois mois, comment ça fonctionne. En ce qui concerne les mois d'octobre et de novembre, j'ai demandé à avoir un petit récapitulatif comparatif entre les années 2007 et 2008. Je peux le donner sous trois formes.

- Nombre d'heures de fréquentation par mois :
  - o en 2007 : 2375 heures
  - o en 2008 : 4438,6

Donc une fréquentation fortement augmentée.

- Nombre d'heures de fréquentation par enfant et la moyenne par jour :
  - o 53.98/jour en 2007
  - o 105.68/jour en 2008

C'est pratiquement du simple au double.

- Nombre d'enfants en moyenne par jour fréquentant la structure :
  - o 14.11 en 2007
  - o 22.88 en 2008

On s'aperçoit que le déplacement de la structure des Lutins dans ses nouveaux locaux et l'ouverture des places de crèche répondent à un besoin ressenti par la population. Ils sont vraiment bien utilisés. C'était juste une information et on ne peut que s'en réjouir. »

Mme MALLET : « Je suis heureuse d'avoir défendu ce dossier avec quelques unes et pendant quelques années. »

Mr LENGLET : « Les Lutins ne sont pas l'une de nos créations, c'est la suite logique de ce qui était engagé. Je donne un résultat chiffré du fonctionnement sur les deux premiers mois. »

Mme MALLET : « On peut se féliciter de savoir qu'en fait, ceci répondait à un réel besoin. »

Mr LENGLET : « Oui, et je pense que cela va encore augmenter. »

Mme le Maire : « S'il n'y a pas d'autres questions ou d'autres remarques, on va pouvoir passer au vote. »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Donne son accord pour la passation de cet avenant,
- Autorise Mme la Maire ou son représentant à signer celui-ci.

## **6) INFORMATIONS DIVERSES**

### **a) Décisions prises suivant délégation d'attribution donnée à Madame le Maire**

N°159/08 Passation d'un contrat avec l'Association « LES ATTELAGES DU REFUGE » - 76340 FOUCARMONT – pour l'organisation de promenades en calèche sur le marché de Noël.

Montant de la prestation : forfait de 400 €.

N°160/08 Passation d'une convention de partenariat avec l'OFFICE DE DIFFUSION ET D'INFORMATION ARTISTIQUE DE NORMANDIE – 76130 MONT SAINT AIGNAN – pour l'apport d'une garantie financière à l'accueil du spectacle « VENEZIA, DELLE STRADE A I PALAZZI » par LE POEME HARMONIQUE qui a eu lieu le 24 Novembre 2008 au Théâtre du Château.

L'ODIA NORMANDIE apporte à l'accueil dudit spectacle une garantie financière de 4000 € T.T.C.

N°161/08 Passation d'une convention de partenariat avec l'OFFICE DE DIFFUSION ET D'INFORMATION ARTISTIQUE DE NORMANDIE – 76130 MONT SAINT AIGNAN – pour l'apport d'une garantie financière à l'accueil du spectacle « CANTATES COMIQUES » par le CAFE ZIMMARMANN qui aura lieu le 18 Décembre 2008 au Théâtre du Château.

L'ODIA NORMANDIE apporte à l'accueil dudit spectacle une garantie financière de 4500 € T.T.C.

N°162/08 Passation d'un contrat avec le COLLECTIF « LES POSSEDES » - 94130 NOGENT SUR MARNE – pour la production du spectacle « DERNIERS REMORDS AVANT L'OUBLI » qui a eu lieu le 4 décembre 2008.

Montant de la prestation : 5 500 € H.T. soit 5 802,50 T.T.C.

La Commune prendra également en charge les frais annexes suivants :

- les voyages à hauteur d'un montant maximum de 349,40 € H.T.
- le transport du décor à hauteur d'un montant maximum de 815,20 € H.T.
- l'hébergement du technicien pour les nuits des 2 et 3 décembre 2008,
- les repas de l'équipe,
- les droits d'auteurs.

N°163/08 Tarif des tasses de Noël et des tickets pour une promenade en calèche vendus à l'occasion du marché de Noël :

Tasse de Noël :	l'unité	4 €
Ticket pour promenade en calèche :	l'unité	2 €

N°164/08 Passation d'un marché à bons de commande avec la Ste Yves et Christian VILLEFROY – 76260 EU – pour l'entretien et la réparation des couvertures du château, de collégiale et de la chapelle du collège.

Le montant de la prestation annuelle à engager au titre de cette prestation s'élève, au minimum, à 10 110 € H.T. soit 12 091,56 € T.T.C. et se décompose comme suit :

- entretien de la couverture du château et des dépendances : 2 980,43 € T.T.C.
- entretien de la couverture de la chapelle du collège : 3 358,36 € T.T.C.
- entretien de la couverture de la collégiale : 5 752,76 € T.T.C.

Une intervention annuelle au moins est programmée pour chacun des trois édifices.

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008 et pourra être reconduit deux fois pour la même durée par voie expresse.

N°165/08 Passation d'un contrat avec Mr Pierre VILLIERS – Intermittent du spectacle – 76200 DIEPPE – pour une mission de régisseur au Théâtre du Château le Jeudi 3 décembre 2008 (8 heures).

Le montant de la rémunération correspond à un cachet de 84 € brut, pour une durée de travail de 8 heures. La Commune prendra en charge les cotisations patronales.

N°166/08 Désignation de Maître Sandrine GILLET du Cabinet d'avocats EMO-HEBERT – 76130 MONT SAINT AIGNAN – pour une mission de conseil dans la gestion du personnel. La Commune est autorisée à régler les honoraires de Maître Sandrine GILLET.

- N°167/08 Passation d'un contrat avec l'Association « SPECTACLES POUR ENFANTS BERLINGOT » 93340 LE RAINCY – pour la production d'un spectacle à l'école primaire Brocéliande le mardi 9 décembre 2008.  
Le montant de la prestation est fixé à 645 € pour un effectif supérieur à 150 enfants auquel il faudra ajouter 4,30 € par enfant supplémentaire (effectif maximum prévu 161 enfants).
- N°168/08 Passation d'un contrat avec l'Orchestre de rue PAMPANA – 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE – pour un spectacle de rue dans le cadre de la corrida pédestre le samedi 13 décembre 2008.  
Le montant du cachet est fixé à 1 200 €. La Commune prendra également en charge les droits d'auteurs.
- N°169/08 Passation d'une convention avec AIR LIQUIDE – 69792 ST PRIEST – pour la mise à disposition d'emballage de gaz pour les services techniques de la ville.  
Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 1 520 € T.T.C.  
La convention prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009, pour une durée de 5 ans.
- N°170/09 Passation d'un contrat avec la Ste SOCOTEC – EQUIPEMENTS NORMANDIE – 76237 BOIS GUILLAUME – pour la vérification de l'élévateur pour personne à mobilité réduite et des appareils de levage du Théâtre.  
Le montant de la cotisation annuelle à engager au titre de ce contrat est de 239,20 € T.T.C. pour l'élévateur et de 394,68 € pour les appareils de levage.

**b) courrier reçu**

. lettre de remerciements du Véloce Club Eudois et Breslois pour l'aide apportée lors du VTT X COUNTRY qui s'est déroulé en octobre 2008,

Mr VITAUX : « Première question, Madame la Maire, point 163. Juste une question sur le fruit de la vente. »

Mme le Maire : « Le résultat ne nous est pas revenu. Elles sortaient à 3.30 euros et étaient vendues à 4 euros. L'information m'arrive, à peu près 500 euros. Il y a votre cadeau de Noël, c'est justement une de ces tasses de la version 2008. »

Mr VITAUX : « Au point 166, j'aurais voulu connaître la mission et l'objectif de Maître Sandrine GILLET, et le coût bien sur aussi. »

Mme le Maire : « Le coût doit être à peu près de 1400 euros TTC et il y a eu des missions concernant le personnel et des transformations à faire. Nous avons besoin de l'avis d'un juriste sur ces démarches-là à faire. »

Mr VITAUX : « Si je comprends bien, lors de votre présentation à la salle Audiard de l'audit, il nous avait été fait comprendre que l'intervention du cabinet DELOITTE était, entre autres, aussi d'ordre du personnel, il y avait aussi un audit organisationnel. Je pense que c'était ce même cabinet qui devait faire l'audit alors pourquoi cette dame est intervenue en plus ? »

Mme le Maire : « Je n'ai pas parlé d'audit. Nous n'avons pas à la mairie de prestation de juriste. Quand il y a un dossier spécifique qui nécessite des documents très spécifiques, nous

sommes obligés pour faire, dans le cadre de la réglementation, appel à un juriste et qui agit ponctuellement sur les questions posées. »

Mr VITAUX : « Madame, votre phrase du point 166 est mal faite parce que, pour moi, cette dame a eu une mission dans la gestion pour améliorer la gestion du personnel. »

Mme le Maire : « Non, ceci me semble tout à fait conforme. C'est une mission de conseil pour la gestion du personnel puisque un juriste ne fait que de donner des conseils entre autres dans le rédactionnel. »

Mme MALLET : « Je voulais savoir à quoi servait le centre de gestion qui est à même de nous donner des conseils sur le plan juridique. »

Mme le Maire : « Le centre de gestion a été questionné et ne pouvait pas nous les apporter. Nous avons d'abord commencé par le centre de gestion. »

Mr VITAUX : « Serons-nous amenés à voir, de nouveau, d'autres interventions de ce type de conseil ? »

Mme le Maire : « On évoquera peut être un recrutement de quelqu'un avec des capacités juridiques pour la mairie, comme cela se fait dans la plupart des communes de plus de 5000 habitants. Recruter quelqu'un qui a cela dans ses compétences, je ne dis pas ça comme métier premier, mais dans ses compétences. »

Mr VITAUX : « Catégorie A, catégorie B ? »

Mme le Maire : « Catégorie B, un juriste. »

Mme MALLET : « Cette personne a dû intervenir plusieurs heures sachant le prix d'un avocat à la demi-heure ? »

Mme le Maire : « Ceci m'a l'air tout à fait le prix du marché parce que justement nous avons posé des questions dans ce sens-là. Nous n'aimons pas dépenser de l'argent pour rien, c'est perpétuellement notre tracasserie. Nous n'avons pas digéré encore d'avoir perdu 100 000 euros il y a quelques semaines. 100 000 euros qui n'étaient pas de notre fait, mais du fait d'engagements de nos prédécesseurs. »

Mr VITAUX : « Vous parlez de quel sujet ? »

Mme le Maire : « Quand on a annulé la salle de sports, ça a bien coûté 100 000 euros ? Vous avez même voté Pour. »

Mr GOUET : « Vous n'y étiez pas obligée »

Mr GAOUYER : « Il faut rappeler quand même que ce qui avait été prévu pour la salle de sports, j'ai entendu parler de prévisions pharaoniques qui n'avaient rien à voir avec les réels besoins. C'était une demande masculine, il n'y avait pas eu de femmes qui avaient participé à ce projet, autrement cela aurait été plus raisonnable. Effectivement l'unanimité du conseil municipal a décidé que cette dépense était stupide mais cela nous a coûté quand même 100 000 euros. »

Mme le Maire : « Y a-t-il d'autres questions par rapport à ces points d'information ? »

Mr LAMORIL : « Je vois le point 168 pour l'orchestre PAMPANA qui reçoit un cachet de 1200 euros et il me semblait que, pour la Corrida, le COB avait touché une subvention de 5000 euros. »

Mme le Maire : « Je puis vous dire que lors de la conférence de presse, il a été effectivement bien établi les sommes versées au COB mais il a été dit aussi que la ville s'occuperait de l'animation. J'ai seulement regretté que sur l'affichage du COB ne soit pas écrit en biais : plus animation de la ville. Et je puis vous dire qu'elle a fait un tabac cette association, dans son mode festif. »

Mr LAMORIL : « Je reconnais que c'était très bien mais les autres années, le COB prenait en charge cette animation.

Mme le Maire : « Non, Mr LAMORIL, je vous coupe la parole, il n'y avait pas d'animation musicale sauf de petits groupes fixés sur un endroit. »

Mme BRIFFARD : « Ils avaient été prévus aussi cette année mais étant donné les conditions atmosphériques, le groupe a été annulé le matin mais ils avaient aussi leur part d'animation. Et c'est en concertation avec Michel BARBIER, en charge de l'animation, que nous avons décidé d'ajouter ceci qui était une demande globale des partenaires. »

Mr VITAUX : « Une question au point 169, une erreur de frappe, on parle de disposition d'emballage de gaz, ce n'est pas bouteille de gaz ? »

Mme le Maire : « ça s'appelle un emballage. Vous voyez, je suis même compétente sur l'emballage de gaz » et Mr GREBOVAL d'ajouter « cela s'appelle un récipient d'air ».

### **c) informations diverses**

Mme le Maire : « Je vous signale que j'ai signé l'acte d'achat du terrain pour l'aire d'accueil des gens du voyage en date du 11 décembre dernier.

Il est paru au journal officiel du 25 novembre 2008 l'arrêté du 29 octobre 2008 portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventif du service municipal d'archéologie de la ville d'Eu. Par arrêté du Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la ministre de la culture et de la communication en date du 29 octobre 2008, le service municipal d'archéologie de la ville d'Eu est agréé pour la réalisation de diagnostics dans son ressort territorial.

« Le service municipal d'archéologie de la ville d'Eu est agréé pour l'exécution de fouilles d'archéologie préventives pour les périodes chronologiques allant de la protohistoire à l'époque contemporaine. Le présent agrément est délivré pour une durée de 5 ans. En cas de changement substantiel affectant, durant cette période, les conditions aux vues desquelles l'agrément a été accordé, le titulaire en informe le ministre chargé de la culture dans un délai de 2 mois. »

Je pense que tout le monde peut s'en réjouir.

Une autre information pour votre calendrier 2009, on demande à l'ensemble des conseillers municipaux de se rendre disponible le dimanche 7 juin 2009 puisqu'il s'agit des élections Européennes 2009. Vous aurez tous votre part pour la tenue des bureaux de vote. »

Mme MALLET : « ... qui ont lieu jusqu'à 22 heures. »

Mme le Maire : « Oui. Une autre information concernant le recensement de la population. Le 11 décembre, nous est parvenu le chiffre définitif concernant la population légale en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Je vous rappelle qu'il était de 8331 habitants et nous sommes arrivés maintenant au chiffre de 7571 complétés d'une population dite « à part » de 223 habitants donc une population totale de 7794 habitants. »

Mr VITAUX : « Que signifie ce terme de population « à part » ? »

Mme le Maire : « C'est-à-dire qu'il y a le compte des résidences secondaires et des étudiants, lycéens etc ... C'est-à-dire que nous avons des plus avec les internes du lycée mais on a des moins avec d'autres internes qui seraient ailleurs ou des étudiants.

L'autre point d'information que je vais aborder, vous l'avez peut être lu dans la presse, il s'agit des cas de méningite. Vous avez pu suivre tout au long de cette année 2008, il y a eu des secteurs plus touchés que d'autres et en tous cas, nous sommes maintenant dans cette deuxième zone de canton concernée par l'étendue de la vaccination : le canton d'Eu, de Londinières, de Blangy-sur-Bresle, de Neufchâtel-en-Bray, d'Aumale, de Forges-les-Eaux, d'Argueil et de Gournay-en-Bray. La première zone qui avait été traitée en urgence, c'était Dieppe, Offranville, Envermeu, Bacqueville et Longueville. Cette extension va commencer dès le premier trimestre 2009 et va toucher en tout premier lieu, les très jeunes bébés puis un peu plus âgés et ensuite intégrer toute la population quasiment jusqu'à la majorité au fur et à mesure de l'arrivée des vaccins puisqu'ils sont produits uniquement en Norvège. Si un organisme devait les fabriquer en France, le temps d'avoir les autorisations mises sur le marché, les enfants auraient 4 ans de plus parce qu'il n'est pas exploité sur le marché français ce type de vaccin qui donne toutes les indications de sérieux même s'il ne couvre pas toutes les formes de méningite. »

. Point sur le Centre Hospitalier de Eu

Mme le Maire : « Il y a eu un conseil d'administration à l'hôpital de Dieppe ce matin et celui-ci était suivi cet après-midi d'un comité de pilotage. Je reviens très déçue de ce comité de pilotage car on paie au centre hospitalier de Eu un cabinet pour permettre cette collaboration entre le centre hospitalier de Eu et le centre hospitalier de Dieppe sous la houlette de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation qui, vous le savez, disparaît au 31 décembre 2008 et nous devons avoir conclu pour ce 31 décembre. Nous avons refait un tour d'horizon par rapport aux multiples réunions qui ont lieu au mois de mars et tout au long de l'après-midi, nous avons été promenés par des phrases qui sont dans le compte tenu et qui ne sont pas approuvées par les membres des groupes de travail de Eu, comme si la parole des Eudois étaient très difficiles à retranscrire. Cet après-midi a été fort houleux. Je leur ai expliqué que j'avais le net sentiment de me trouver au cœur d'une tornade qui avait des cercles de plus en plus serrés et qui me donnait l'impression que l'on nous faisait une mauvaise guerre comme si les gens d'ici n'avaient pas le droit d'être soignés au même titre que ceux qui sont dans des villes plus grosses. Ceci m'est désagréable et bien au-delà de cela puisque nous payons nos impôts comme tout le monde. Nous avons, comme beaucoup de régions, des grands malades. Nous avons des critères, des indicateurs sur la santé qui n'ont rien d'excellents et nous avons une très mauvaise route pour se rendre jusqu'à Dieppe. Nous avons, je l'ai dit l'autre fois quand Mme MALLET m'a posé la question, l'entreprise SEVESO S.G.D, un gros apport de touristes et une forte activité à l'hôpital de Eu en matière d'urgence. On est maintenant sur la rédaction d'un compte rendu que l'on m'a demandé d'approuver et j'ai refusé. J'ai seulement dit « je constate vos phrases mais je n'approuverai pas ce compte rendu puisque je ne suis pas là pour ça dans la mesure où je n'ai été mandatée par le conseil d'administration de l'hôpital de Eu que pour les représenter mais pas pour donner l'aval à une formule qui pourrait, si j'avais donné le blanc saint, se retourner exactement contre nous puisque l'on parle certes d'augmenter les moyens, puisque on évoque le fait d'avoir maintenant un médecin non spécialiste présent de 8h30 à 18h00, d'avoir une infirmière de plus dans

le service des urgences mais ce personnel est pris sur un autre service donc ceci ne me semble pas très clair et on ne nous éclaire toujours pas sur ces fameux médecins spécialistes c'est-à-dire les urgentistes qui ont la CAMU, c'est un examen pour être médecin urgentiste. On ne sait pas où on va les trouver mais ils ont l'air de dire que l'on va les trouver et depuis 2003 on ne les a pas trouvés. On a l'air de considérer ici que les patients sont moins graves que ceux d'ailleurs, je ne vois pas sous quel critère et on assiste beaucoup dans cette construction qui semble évidente de GCS (Groupement de Coopération Sanitaire) sous cette fameuse maison médicale de garde. Cette fameuse maison médicale de garde, on y tient beaucoup parce que cela permettrait d'aller chercher de l'argent sur les fonds de la sécurité sociale. On est dans une discussion purement financière. On ouvrirait les fonds de la sécurité sociale plutôt que de prendre sur les fonds du centre hospitalier, ceci peut avoir de l'intérêt, certes d'avoir un porte monnaie plus grand, mais les médecins de ville seraient retirés de l'existence des urgences, si on ne nous dit pas où se trouve la case miraculeuse où sont cachés ces médecins urgentistes avec cette fameuse CAMU et bien, si nous acceptons ceci, dans les semaines qui suivraient nous n'aurions plus physiquement de service d'urgence. Je n'ai pas souhaité approuver ce compte rendu. On va donc décider un conseil d'administration assez rapidement au centre hospitalier de Eu de façon à écrire notre copie par rapport à cette demande de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation qui va nous faire une proposition d'un document qui serait les conclusions de cette étude et seule chose positive que j'ai obtenue, c'est un report de 4 mois. Je n'avais pas trop d'inquiétude en y allant puisque le 31 décembre étant tellement proche et le document juridique n'étant pas écrit, je n'ai pas grand mérite à avoir pu obtenir ce report. Ils vont, au travers de cette étude, retenir un scénario et vont recruter un cabinet pour faire l'éclairage juridico-financier. »

Mme MALLET : « Qui recrute le cabinet car lorsque j'ai quitté le conseil d'administration, c'était le grand problème ? »

Mme le Maire : « C'est le centre hospitalier de Eu aidé par l'Agence Régionale de l'Hospitalisation. C'est le centre hospitalier de Eu qui le paie avec les subventions venant de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation.

Mr BARBIER : « Juste pour préciser que le budget sécurité sociale, il est partagé budget hôpital et budget ville. Il est vrai que les soins hospitaliers sont aussi sur le budget sécurité sociale. On a aussi, en vue le début de l'année 2009, la Loi Bachelot qui est une loi de réorganisation du système de santé et pas forcément bonne pour notre hôpital. C'est important de le préciser, c'est un démantèlement programmé du système de santé, suite logique de la mise en place des franchises médicales, des forfaits différents, des remboursements de médicaments, etc ... Notre groupe est très occupé par la situation locale que ce soit au niveau du centre hospitalier mais aussi de l'avenir de l'offre de soins qu'elle soit hospitalière ou privée, comme on en a parlé l'autre fois le départ en retraite, est-ce que l'on va retrouver des médecins, les paramédicaux qui ne sont pas assez nombreux, etc ... Il faut vraiment être très attentif pour garder notre hôpital de proximité avec ses urgences et un accès aux soins égal pour tous. Ceci me paraît très important. »

Mme le Maire : « Y a-t-il d'autres personnes qui souhaitent s'exprimer à ce sujet ? »

Mr LAMORIL : « Je voudrais poser une question qui concerne plutôt Mr BARBIER. Il y a quelques temps, vous aviez monté un comité de défense du centre hospitalier de la ville d'Eu. Où en êtes-vous avec ce comité ? »

Mr BARBIER : « Nous avons une réunion au mois de décembre de ce comité avec Mme GAOUYER, puisque le Président du conseil d'administration est dans le comité de défense. Nous projetons de retravailler au mois de janvier une réunion de ce comité pour étudier techniquement

afin que tous les membres du comité défense comprennent ce qu'est un GCS et voir éventuellement des actions possibles. Pour l'instant le comité est toujours en veille et il fait toujours très attention. »

Mme le Maire : « Je voulais vous donner une information par rapport à Minilab, ça vous dit quelque chose ? C'est un petit appareil qui a été acheté par le centre hospitalier de Eu se trouvant dans le service des urgences et qui permet d'analyser le sang du patient de façon à déterminer, selon un certain nombre de critères, est-ce qu'il y a plutôt telle pathologie qui conduit à l'acte rapide de transfert. Ce fameux appareil a été acheté il y a 18 mois et depuis le mois d'avril, il ne fonctionne plus car l'été précédent, il y a eu une difficulté entre deux grands spécialistes du centre hospitalier de Dieppe qui s'occupaient des urgences et notamment des résultats de laboratoire. Nous avons reçu un ordre de bien vouloir arrêter le fonctionnement de cet appareil et le conseil de l'ordre des pharmaciens s'est penché sur le sujet et a rendu sa copie, il s'appelle Mr BOUMAQUERT, on m'a donné le document aujourd'hui. Ce document dit que notre Minilab doit pouvoir fonctionner sans souci. J'ai demandé, aujourd'hui, à ce qu'il fonctionne de nouveau et l'on m'a dit « il ne fonctionnera pas » alors que l'ARH est favorable à 100% et l'ARH répond dans un premier temps à ma question, c'est pour tout de suite et le directeur de l'Hôpital de Dieppe a dit qu'il ne fonctionnera pas tant que le procès entre ces deux médecins n'est pas terminé. Donc j'ai fait la proposition de me rapprocher de mon ami Nicolas DUMONT, Président du conseil d'administration de l'Hôpital d'Abbeville pour bien vouloir faire prendre en charge, par le laboratoire de l'Hôpital d'Abbeville, la prestation de ce Minilab puisque quand nous nous étions tournés vers Dieppe, nous achetions la prestation. C'était Dieppe qui venait vérifier l'appareil. On va se pencher vers l'Hôpital d'Abbeville pour avoir ce même type de prestation. »

Mme MALLET : « Vous et moi rajeunissons de quelques années car nous avons déjà travaillé avec Abbeville sans problème. C'est vraiment un obstacle par une personne lorsque l'on sait que l'outil est là, qu'il y a les compétences pour le lire et que l'on menace de faire procès à quelqu'un pour mise en danger d'autrui. »

Mme le Maire : « Les retombées d'un petit appareil comme celui-ci qui rendait de grands services puisque c'était une demande des médecins depuis longtemps. Ce sont des gens que l'on envoie sans avoir pu être allé assez loin dans le diagnostic parce que nous n'avons pas ce résultat instantané. Pour certains lorsque l'on estime que ce n'est pas si grave, on envoie le tube du laboratoire à Dieppe et on attend que Dieppe réponde et on perd du temps. Ceci a eu un coût, ce Minilab qui ne fonctionne pas pour le centre hospitalier de Eu et la sécurité sociale. A l'époque quand l'ARH demandait l'achat de cet appareil, on nous disait « pensez au développement durable », mais aujourd'hui les voitures sur la route ne sont plus un sujet sur le développement durable. »

Mme MALLET : « Je dirais que c'est dommage que nous ne soyons pas Picards car nous aurions une collaboration avec l'Hôpital d'Abbeville meilleure que celle avec Dieppe. Lorsque nous avons travaillé avec Abbeville, que ce soit pour des radios, que ce soit pour le laboratoire, cela s'est toujours bien passé. »

Mr PARISY : « Est-ce que du fait que l'on ne puisse pas se servir de ce matériel, on pourrait constater une évasion des patients vers la Picardie ? »

Mme le Maire : « Je ne crois pas. Je dirais, ça n'engage que moi, que lorsque l'on est mal pris, on va dans la structure juste à côté. Nous avons des bons professionnels qui savent, en cas de doute, ne pas garder à tout prix, téléphoner à des collègues. Je crois que les médecins ici sont très raisonnables. »

Mr PARISY : « Pardon, c'est ce que j'allais poser comme question au Dr GAOUYER, est-ce que ça vous gêne de ne pas pouvoir vous servir de cet appareil. Je pense que votre diagnostic est déjà

la première des choses et la sécurité des patients. Est-ce que pour vous c'est une gêne ? Est-ce que vous pouvez intervenir en tant que généraliste ? Vous allez pouvoir nous contrer, je n'oserais pas dire la bêtise humaine du corps médical de ces deux personnes, car je m'aperçois que l'aspect financier pour ces deux personnes, que je ne connais pas et dont je ne remets pas en cause leur savoir, passe avant le soin médical du patient. Je pense qu'ils prêtent serment et que le Dr GAOUYER peut me le confirmer, ces deux personnes nous bloquent et gênent la ville d'Eu. »

Mme le Maire : « Mr GAOUYER parle en tant que médecin et non en tant que conseiller municipal. »

Mr GAOUYER : « Ce type de laboratoire nous permettait d'avoir deux types de renseignements, d'une part, un duonogramme c'est-à-dire glycémie, équilibre des sels, du sang etc... mais surtout permettait de détecter rapidement s'il y avait une maladie emboligène en cours. Or, une maladie emboligène est une des principales causes de mortalité rapide soit par infarctus du myocarde soit par embolie pulmonaire. Concrètement, pour ce qui s'est passé depuis, on a été amené, d'une part, à transférer de manière excessive des personnes qui n'étaient pas malades et qui auraient très bien être traitées sur place parce qu'il n'y avait pas de processus invasif au niveau embole. Mais pire, il y a eu une perte de chance pour une patiente, je ne l'ai pas suivi personnellement, on a tardé, on a fait ce que l'on appelle le dosage D. DIMERES, il est revenu positif et on a transféré la personne 48h en retard. Elle n'est pas décédée mais on lui a créé une perte de chance quand même. Cela induit directement de conséquence, d'une part, une perte de chance pour le patient mais aussi des coûts de transfert de produits de laboratoire exorbitants. C'est ce que nous a dit Mme BODO, c'est ce qui nous a supprimé notre bénéfice dans les 6 derniers mois d'exercice des urgences à Eu. »

Mme le Maire : « On peut considérer que le point sur l'Hôpital de Eu est clos, même si nous restons tous vigilants. Nous allons voir dans les semaines à venir, dès le retour du courrier de l'ARH, comment on mobilise les uns et les autres car les messages que je reçois quotidiennement de la part des habitants du secteur, je ne dis pas seulement de la ville d'Eu, les gens sont excessivement inquiets d'imaginer que l'Hôpital de Eu puisse disparaître. »

Mr PARISY : « Il faut être vigilant parce que je vois la population baissée. Est-ce qu'il va falloir se dire, lorsque je prends un petit peu d'âge, je quitte la ville d'Eu pour pouvoir être soigné. Personne n'est capable de maîtriser la population, qu'elle augmente ou qu'elle diminue. Je pense qu'aujourd'hui, on a un service, que ce soit le Pavillon Isabelle ou Pavillon Allard, rempli. Si demain, lorsque ces personnes vieillissent doivent quitter le secteur, c'est dommage. »

Mme le Maire : « Le problème n'est pas sur le Pavillon Allard ou le Pavillon Isabelle. Cette structure de personnes âgées n'est pas remise en cause sauf que cette population, pour accéder aux soins d'urgence, devra être transportée. Effectivement, vous avez raison, un hôpital a une capacité attractive énorme. Pour avoir fait quelques campagnes électorales ces mois dernier, notamment les législatives, des gens ont vendu leur maison dans la proximité d'Envermeu pour se rapprocher de Dieppe. Les gens âgés évoquent le fait de ne pas être loin de la structure qui peut les épauler. J'imagine aussi, on est Cadre, on vient s'installer à Eu parce que l'on a le lycée, le théâtre mais aussi parce que l'on a un Hôpital pas loin. Nous avons besoin de garder nos services publics.

Je vous propose d'aller au débat. Avez-vous des questions ? »

Mr PARISY : « Je pense, surtout sur ce domaine, qu'il faut nous donner un maximum d'informations, c'est bien un point sur lequel on est d'accord, et la population, comme vous la faites remarquer, se tracasse de plus en plus sur le côté santé de la ville d'Eu. Il faut mettre toutes nos bagarres politiciennes de côté parce que la santé pour moi est une priorité. »

Mme le Maire : « Pour le débat, n'avez-vous pas de questions, Mr VITAUX ? »

Mesdames et Messieurs, pas de questions ? Formidable !

Moi, je pensais qu'on allait débattre ! Mais n'allez pas faire croire que je vous bâillonne ! »

Mr VITAUX : « Une remarque de forme. Je souhaiterais, lorsque nous avons des absences pour raisons professionnelles et que nous sommes indisponibles pour des événements municipaux, lorsque l'on témoigne de notre absence, que vous puissiez informer l'auditoire de notre transmission de nos excuses et non pas dire que le groupe d'opposition n'est pas présent. »

Mme le Maire : « On vous aurait menti ? J'ai dit les deux groupes d'opposition sont absents, 2 excusés en plus ai-je dit. Vous vouliez que je vous nomme ? »

Mr VITAUX : « Absolument. »

Mme le Maire : « Non, pour moi, vous avez un titre. Je n'ai même pas dit « absent », j'ai dit « excusé ». Mais on n'a pas de procès verbal pour demain. »

Mr PARISY : « On ne peut pas nommer de groupe pour Frédéric VITAUX, il est seul. Il faut être au moins 2 pour être un groupe. »

Mr VITAUX : « Fait de ma demande. »

Mme le Maire : « Puisque vous n'êtes pas bâillonnés et êtes en capacité d'entendre, je vais vous souhaiter une bonne année 2009 et pour cela, il est prévu pour chacun d'abord un petit cadeau pour les conseillers et un verre de champagne ou de jus d'orange, des petits gâteaux et aussi des chocolats car je reçois beaucoup de chocolats de personnes qui me soutiennent et me disent « ne faiblissez pas ».

Mr PARISY : « Juste pour faire une petite annonce, si vous me permettez, je voudrais dire à tout le conseil municipal que, si demain soir ils n'ont rien à faire à 21h00, il y a une grande manifestation, un match contre une Nationale 1 de Handball, on n'a jamais vu ça à EU et on ne le reverra peut être jamais, et venir encourager nos jeunes sportifs. »

Mme le Maire : « Je vous rejoins mais je n'ai pas reçu d'invitation. »

Mr PARISY : « Je vous ai donné deux enveloppes lorsque nous sommes sortis du Lycée Anguier-Cayet, une pour vous et une pour Claudine BRIFFARD. »

Mme le Maire : « Nous sommes sorties du Lycée Anguier-Cayet mais je ne suis pas sortie avec vous du Lycée Anguier-Cayet. »

Mr PARISY : « Lorsque nous étions au pot, je vous ai donné deux enveloppes. »

Mme le Maire : « Vous m'avez donné 1 enveloppe pour moi et 1 pour Claudine mais vous aviez dit que vous alliez donner d'autres invitations. »

Mr PARISY : « Non, ce sont les deux invitations ».

Mme le Maire : « Ces deux-là, nous les avons. Je vous prie de m'excuser et je m'absente quelques jours, Claudine et d'autres conseillers vous rejoindront sur cette manifestation.

Le public, ne partez pas, le verre est aussi pour vous et je vous remercie sincèrement d'être aussi assidu depuis le mois de mars et d'avoir garni les bancs du fond. Cela nous fait chaud au cœur car il y a toujours un engouement en début de mandature et vous trouvez tout naturellement votre place et c'est très agréable. Comme vous l'avez remarqué, la raison pour laquelle nous avons décidé que nos conseils municipaux soient ici, c'est l'accueil des personnes à mobilité réduite. C'est de plein pied et nous étions dans l'obligation de faire nos conseils municipaux en bas ».

La séance est levée à 20h45.